

La Semaine sociale de Chicoutimi

Le catéchisme de persévérance,
loi des cités et des villes

LES cités, suivant une définition imagée, sont des endroits où il fait jour la nuit. Lieux de vie artificielle, artifices non dépourvus de dangers physiques et moraux, ces caractères symboliques de la cité moderne prouvent la justesse de l'adage: *Dieu fit la campagne, l'homme fit les villes* ¹.

L'art de faire (ou plutôt de refaire) les villes nous a tous familiarisés avec les nombreux redressements du plan des villes qu'on appelle expropriations. L'urbanisme, dans ce cas, vise à apporter un remède aux défauts négligés ou non prévus par les fondateurs de cités.

De même, la cité chrétienne peut retirer de grands et précieux bénéfices d'une sorte d'urbanisme moral, qui étudierait les redressements à apporter dans le plan ou le système général de nos lois au regard du droit chrétien, pour en « exproprier » les erreurs.

Personne, assurément, ne voudra affirmer que nul défaut de sens chrétien ne se rencontre dans nos lois fédérales, provinciales ou municipales. Une étude d'en-

1. On sait que la Semaine sociale de Chicoutimi prenait librement le terme *Cité* dans son acception spéciale de ville et non de société civile en général. Sauf un ou deux, tous les orateurs au programme se sont tenus dans ces bornes.

semble au point de vue juridique nous ferait utilement mesurer la distance actuelle entre la thèse et l'hypothèse. Elle nous ferait bien voir comme il serait facile dans plus d'un cas de rapprocher sensiblement la thèse et l'hypothèse. Dans l'attente de cette étude générale, notre université de sociologie catholique, connue sous le nom des Semaines sociales, accomplit cette besogne d'urbanisme moral avec efficacité depuis une décade, et point par point.

Après la vie des champs, étudiée l'an dernier suivant les directives de la doctrine catholique, les semainiers réunis cet été à Chicoutimi ont étudié la vie des villes sous le même angle.

Depuis plusieurs années, sans doute, l'Union des Municipalités de la province de Québec réunit en des congrès fréquentés et agréables ceux qui exercent l'autorité en matière municipale. Les études techniques qui motivent ces réunions ont leurs mérites incontestables. A tort ou à raison, les organisateurs se bornent à étudier le côté matériel de la vie en commun, telle que régie par le code municipal ou par la loi des cités et des villes.

La Semaine sociale de Chicoutimi n'a pas cru mal-séant, dans l'intérêt des gouvernés et des gouvernants, d'ouvrir un catéchisme de persévérance et d'y signaler les enseignements qui, dans la cité matérielle aussi bien que dans la cité sociale et la cité religieuse, peuvent compléter avec bonheur les dispositions du droit positif de l'État.

I. — LA CITÉ MATÉRIELLE

Et loin de dédaigner les témoignages d'experts que les techniciens de la chose municipale peuvent fournir sur le problème, la commission des Semaines sociales a fait appel, sur le premier aspect de la question, l'aspect ma-

tériel, à quatre professeurs laïques de compétence remarquable.

Tout d'abord, un cours de notions générales pratiques sur l'*administration municipale* offre l'occasion aux semainiers d'entendre le distingué président de l'Union même des municipalités, M. Joseph Beaubien. Ce dernier apporte au programme l'expérience d'une vie intimement mêlée au gouvernement d'Outremont, qui, de village il y a trente ans, est passée à l'importance enviable d'une ville d'au-delà de 25,000 âmes, pour devenir l'intéressant et coquet enclave dans le territoire tentaculaire de Montréal. Cette expérience assure la sanction d'une vérité scientifique aux suggestions et conseils formulés en cette circonstance. L'aspect matériel le plus important de l'art du bon gouvernement municipal est bien de fournir le meilleur rendement possible en services municipaux de diverse nature contre la somme des taxes diverses que paie le contribuable.

Il est devenu de mode de voir les hommes d'État — tel l'actuel ministre de l'agriculture — commencer à appliquer, ou du moins promettre sérieusement d'appliquer les suggestions des professeurs de nos Semaines sociales. Exprimons donc ici le vœu que se généralise encore plus une méthode de gouvernement des cités et des villes recommandée par ce cours: que les conseils municipaux soient élus, même dans les villes, pour un terme de trois ans et que leur mandat soit renouvelable par tiers chaque année. Les inconvénients de la démocratie électorale se trouveront atténués d'autant.

Le maire d'Outremont s'applique à prôner deux règles particulières de l'art du gouvernement des cités: l'inspection médicale et l'application d'un plan d'ensemble. Ce plan comprend: l'application d'un système d'améliorations locales, d'une série de règlements de construction

et d'un programme de parcs et de terrains de jeux. Ces deux matières forment deux leçons confiées à des spécialistes de réputation incontestée.

Le nom du docteur J.-A. Baudouin est favorablement lié à l'institution du casier sanitaire de la ville ouvrière de Lachine, dans la banlieue de Montréal, ainsi qu'à l'École d'hygiène sociale affiliée à l'Université de Montréal. Son cours sur *l'hygiène dans la cité* met à contribution les services officiels et les associations volontaires. Il dresse les grandes lignes d'un programme très précis et très clair, objectif et parfaitement au point, d'hygiène sociale, familiale, infantile, scolaire, industrielle, alimentaire. Les réformes suggérées peuvent se réaliser, affirme l'auteur, au coût modique d'un dollar par tête dans une ville bien administrée.

Mais la santé physique, comme la santé économique et la santé morale, exige un plan d'ensemble, ou, en d'autres termes, un système logique de subdivision des lots à bâtir (qu'on choisisse le plan rectangulaire ou le plan hexagonal). C'est d'abord le problème de la localisation des sites (ou du *zoning*) et ensuite celui de l'orientation des rues. M. J.-E.-A. McConville, avec toute la probité professionnelle d'un ingénieur civil consciencieux, explique dans son cours comment concevoir un plan de ville ou, mieux, comment charpenter une ville, en établissant les zones d'habitation et les zones commerciales ou industrielles, et comment organiser son système circulatoire. Une fois cette tâche accomplie, la ville est capable de vie et possède une physionomie qui n'est point laide. Il reste à voir comment l'embellir pour qu'elle soit parfaite, en ordre et en beauté. C'est le problème de la croissance de nos cités. « Dans un pays en plein progrès comme le nôtre, où tout le mal de la croissance sans prévoyance n'est pas encore fait, dit l'auteur, où le mal déjà fait est encore réparable, mais où tout,

mal ou bien, s'accomplit si vite, *l'urbanisme* est plus qu'une science ou un art, il est une nécessité urgente. Si nous savons le vouloir, il pourrait être une vertu nationale. »

Si l'urbanisme réserve des zones spéciales au commerce et à l'industrie, c'est dire toute l'importance, parfois envahissante, de ces formes d'activité sociale dans la vie des agglomérations urbaines. Deux citoyens de la ville même de Chicoutimi traitent ces questions. L'un de ces maîtres, jeune encore, parle du *commerce local*, dans une langue remarquable d'urbanité et très apte à faire valoir l'idée, palpitante d'un patriotisme contenu. L'autre, très mûr d'esprit, jeune aussi de cœur, prêtre à l'âme ardente et apostolique, couvre l'épineux sujet des *cités industrielles*, appelées « villes fermées ».

M. Eudore Boivin plaide avec la dialectique d'un avocat légitimement intéressé la proposition suivante: le commerce, tel qu'orienté par la volonté ardente ou insouciant de la clientèle des acheteurs, tient une position stratégique dans la cité. Au point de vue économique, le commerce local, qui assure à sa face même une précieuse économie de temps, est d'abord nécessaire, puisqu'il rapproche la cité locale des campagnes et des autres cités et partant, puisqu'il rapproche le producteur des consommateurs; il est de plus fructueux, parce qu'indispensable à la prospérité locale, car si le numéraire rompt ses canaux naturels de circulation, nous assistons à l'anémie et à la léthargie de la cité. Au point de vue patriotique, le commerçant doit se rendre digne de l'encouragement des siens et l'acheteur doit encourager ceux des marchands qui sont les plus sympathiques au caractère national des siens.

Voilà qui est prôner le sentiment en affaires? Oui, répond fièrement le professeur, « tous nos dollars sont parents entre eux et se doivent un appui fraternel! »

L'argent se socialise, en effet, devient social, quand il cesse de se répandre en abondance à l'extérieur de la cité. Les nôtres qui prospèrent font prospérer la collectivité. *Acheter chez nous* est bien. Mais le droit de cité généreusement accordé à l'étranger ne lui donne pas le droit strict d'être toujours préféré aux nôtres dans notre propre patrie. Il faut *acheter chez nous... et des nôtres*.

* * *

Ici prend place le cours de transition entre l'aspect matériel et l'aspect social de la vie des cités. Ce serait tâche vaine de vouloir résumer avec justice le cours de M. l'abbé Jean Bergeron, le champion de la vie rurale dans la province de Québec. Demande-t-on au touriste émerveillé de résumer les saillies et les sommets qui font l'originalité des paysages du Saguenay ?

Les villes fermées, dites cités industrielles, demeurent une propriété privée, si grande soit-elle, revêtues de certains pouvoirs exorbitants, jusqu'ici réservés à la seule société politique. Ce sujet scabreux touche à une nouveauté révolutionnaire de la vie canadienne dans le gouvernement municipal. Le système, entre autres périls, n'assure pas la sécurité légitime aux groupes confessionnels. Il ressuscite certains des plus graves abus sociaux des baronnies d'autrefois. Il pousse insidieusement à la conquête virtuellement politique, parcelle à parcelle, des positions stratégiques d'un pays qu'il serait odieux d'annexer par la force des armes.

L'Osservatore Romano, au cours d'un historique de la lutte pour le respect du dimanche chrétien dans la chrétienne province de Québec, parle des industries étrangères qui, « sans respect pour la foi et les traditions du peuple hospitalier, au mépris des droits civils, ont obligé l'ouvrier à travailler le dimanche ». Ces industries oublient un

de leurs devoirs envers Dieu, envers la société et envers les hommes en tant qu'individus distincts, oubli qui découle de la loi moderne du problème vital de la concurrence dans l'industrie. Cette loi moderne choisit la lutte pour la vie plutôt que l'union pour la vie et préfère voir les industriels s'entredévorer que s'entr'aider.

Le professeur pose le principe que l'industrie est la mise en œuvre de ce grand don que Dieu a fait à l'homme, l'intelligence. Il reconnaît les droits de l'industrie, aussi bien qu'il rappelle ses devoirs, dans l'application de l'intelligence humaine à l'exploitation des richesses créées pour le bonheur de l'humanité. Mais il conclut, en esprit de saine justice distributive, que « lorsque cette puissance remplace la puissance de la société politique dans le développement des biens temporels, elle doit la remplacer aussi dans la distribution des mêmes biens aux sociétaires (c'est-à-dire aux membres de la famille humaine), et permettre à cette famille humaine d'atteindre sa fin temporelle en tant que groupe et d'atteindre sa fin surnaturelle en tant qu'individus ».

Tout ce cours, d'ailleurs, est écrit sur un ton de réserve et de bonne humeur inlassables. C'est encore la meilleure manière de dégonfler la prétentieuse ambition (sinon proclamée en principe, du moins appliquée en pratique) que les villes industrielles fermées seraient des sociétés parfaites — à en juger, du moins, d'après les attributions que le droit récent leur confère.

II. — LA CITÉ SOCIALE

Tout au contraire, la cité, même librement ouverte à l'activité humaine, se définit philosophiquement comme une société naturelle imparfaite.

M. l'abbé Joseph Dufour, professeur de dogme au séminaire local, chargé du cours fondamental de doctrine

sur *la nature et les lois de la cité*, en donne cette définition descriptive: une multitude de familles, situées sur un même territoire, unies par l'autorité dérivée à laquelle elles sont soumises, dans le but de satisfaire leur instinct de conservation et de progrès. Toute cette leçon forme en quelque sorte le portique, vaste et très ample, de l'enseignement de la IX^e Semaine sociale du Canada. Elle repose sur un bloc de vérités solidement équarries, aux lignes baignées de clarté, aussi bien naturelle que surnaturelle. Les droits et les devoirs de la cité y sont détaillés avec une impartialité qui plane bien au-dessus des contingences de la politique. C'est dans cet esprit que l'auteur revendique pour la cité une liberté relative dans l'État, disant que dans sa sphère propre elle doit jouir de la plus grande autonomie. « S'immiscer sans raison suffisante dans la conduite des affaires intérieures de la cité serait illégitime de la part de l'État et causerait un désordre. »

L'ordre dans la famille et l'ordre à l'école (dans la famille, matière prochaine et base de la cité, à l'école, prolongement de la famille) assureront l'ordre social dans les mœurs de la cité. Les bienfaits de l'association, dans les œuvres de sauvegarde et de défense, s'ajouteront pour atténuer les effets du péché originel, source de désordres inhérents à toute chose humaine. Quatre professeurs ecclésiastiques et un apôtre laïque du journalisme catholique se partagent la matière, ainsi résumée d'un trait, de l'aspect social de la vie de cité.

* * *

M. l'abbé Arthur Robert, professeur au séminaire de Québec, dit la nature de *la famille dans la cité* et formule les moyens de la maintenir forte et vigoureuse parmi nous. La famille est le foyer de toutes les vertus: domes-

tiques (ou morales), civiques et nationales (ou politiques et sociales). Le culte de la famille trouve une extension toute légitime dans le développement du sens patriotique, qui n'est qu'une application plus étendue du quatrième précepte du Décalogue. La patrie, dit l'auteur, est un « merveilleux agent de liaison par où passent les traditions ancestrales ». Foyer des vertus des hommes, la famille, par la génération, assure en plus le nombre des travailleurs, et par les dispositions familiales, perfectionne leurs aptitudes.

Le maintien des traditions familiales qui fait l'honneur du peuple canadien exige des moyens positifs et négatifs. Moyens positifs: d'abord et avant tout, au point de vue surnaturel, la pratique quotidienne des principes catholiques; et au point de vue naturel, l'application d'une politique familiale progressive en matière de salaire et d'impôts. Le salaire familial, avec les allocations familiales comme acheminement; les impôts familiaux, visant à reconnaître le rendement social des familles par certains dégrèvements en matière d'impôts de revenu et de succession: ces deux aides urgentes à la famille permettront plus facilement au travailleur l'acquisition de la maison de famille, qui attache le citoyen à la cité. Moyen négatif aussi de consolider la vie de famille parmi nous: résister aux infiltrations étrangères, particulièrement à l'américanisme voisin, dont les effets délétères se font craindre même en Europe, en voie d'y détruire insidieusement les traditions des ancêtres. Pour conclure, le professeur ne croit mieux faire que de citer un article de la revue des Jésuites, *les Études*, qui recommande aux chefs de la famille française, « ...devant l'engouement de la pacotille, de garder l'humble fierté de notre trésor ».

La Semaine sociale de Chicoutimi offre le même objectif de sauvegarde et de développement au sujet de

l'école, qui doit demeurer chez nous le prolongement naturel de la famille. M. le chanoine Arthur Gaudreault, curé saguenayen à la forte doctrine, dit l'importance et le caractère de *l'école* dans notre histoire nationale.

Il redevient de mode, en certains milieux, de parler, sur le ton lyrique et avec force équivoques de pensée, du sacerdoce du maître d'école. Dans un sens métaphorique, utile aux envolées oratoires, il est vrai de dire que l'instituteur développe le culte de la vérité dans le cerveau des enfants que lui confient les parents. Mais qui parle de culte ne doit pas craindre de parler aussi de sanctuaire. Ce sanctuaire, c'est l'âme des enfants, chez qui la vérité doit orienter vers la beauté et vers la bonté. Et toutes nos traditions font de notre école une annexe du sanctuaire. « Repoussons, dit le professeur, toute main, fût-elle même royale, qui veut toucher à cette arche sainte! »

Puisque tant vaut l'école, tant vaut la cité, le programme urgent et primordial des catholiques sociaux est d'abord de rendre notre école catholique de plus en plus catholique, en droit et en fait. Il faut imprégner l'école d'esprit chrétien, ou mieux, catholique: d'abord dans son enseignement, par les matières enseignées et par l'atmosphère générale de l'école; ensuite dans son personnel enseignant, en demandant, certes, la compétence, mais aussi l'esprit d'apostolat, qui nous assurera des maîtres et des maîtresses chez qui l'enseignement est une vocation autant qu'une carrière; enfin dans son gouvernement, en organisant avec sagesse les relations réciproques des trois pouvoirs collaborateurs à l'œuvre de l'éducation: l'Église, la famille et l'État. C'est avec ce programme qu'il sera possible de contenir l'État dans son rôle propre en matière scolaire. Les parents chrétiens refuseront de retourner aux siècles du paganisme barbare, où le Moloch dévorait les enfants jetés dans la fournaise. Qu'il s'agisse du Dieu-État ou de l'État-maître d'école, les parents sur-

veilleront jalousement l'âme des enfants nés de leur chair. « Que l'État, donc, même dans notre pays, comprenant mieux ses droits et ses attributions, restreigne ses ambitions et ses prétentions au sujet de l'école. »

L'Église catholique a le droit de s'intéresser à notre droit scolaire dans la cité. Il n'en faut pas d'autre preuve que l'attitude intrépide de S. S. Pie XI, en pleines tractations politiques de suprême importance avec l'État italien, qui, au risque même de renoncer au règlement de la question romaine, s'écrie: « ...la mission de l'éducation incombe avant tout, par-dessus tout, et en premier lieu à l'Église et à la famille; à l'Église de même qu'aux pères et aux mères; elle leur incombe de droit naturel et divin, et par conséquent d'un droit qui ne souffre ni dérogation, ni abstention, ni aliénation ». Il n'est certes pas indifférent de noter ici que l'honorable premier ministre de la province de Québec s'est empressé d'opter en paroles solennelles pour cette doctrine catholique, lors d'un discours prononcé au congrès marial de la ville de Québec. La lutte contre les tentatives d'empiètements scolaires de l'État est d'autant facilitée par cette attitude officielle ¹.

Le R. P. Antonin Bissonnette, dominicain, passe en revue et dénombre au pas de charge l'armée interlope des maux de nature morale qui campent sous les murs de la cité. Son tableau haut en couleurs offre une peinture réaliste des mœurs contemporaines. Le niveau national des mœurs s'abaisse dans les agglomérations urbaines d'individus venus de partout. Les chefs civils doivent s'occuper du bien commun sous la forme du bien total des hommes, c'est-à-dire du bien de leur âme non moins que du bien de leur corps. Le maintien et le

1. « Chez nous », dira l'honorable juge Dorion, en comparant le système québécois à celui des provinces en majorité anglo-protestantes du Canada, « l'État s'occupe de l'instruction publique: il ne s'en empare pas ».

développement des *bonnes mœurs dans la cité* ne sont possibles que si les sujets et les chefs ne se déroberont pas au devoir de collaboration. L'Église catholique est l'exemple le plus frappant de la possibilité de l'harmonie et de l'unité dans la société. Les chefs civils doivent s'unir à la vieille formatrice des races fortes et doivent accepter ses lois et ses directions en matière de vertus morales.

C'est à Chicoutimi même, lors du sacre de l'évêque actuel, qu'un maître en doctrine sociale, S. G. Mgr Georges Courchesne, rappelait la distinction entre les vertus théologiques et les vertus morales. Les premières relèvent par nature du ministère essentiel de l'Église. Le progrès des vertus morales peut et doit préoccuper les chefs de l'État tout comme le bien commun temporel des sujets.

C'est aussi l'objet des *œuvres dans la cité* de fournir à l'Église et à l'État la collaboration spontanée des artisans de l'Action catholique. Il faut ranger cette action catholique, suivant le Souverain Pontife, « parmi les devoirs primordiaux du ministère pastoral et de la vie chrétienne ». Œuvres d'élite, œuvres populaires, pour toutes les conditions sociales, pour tous les âges, pour les deux sexes, le R. P. Joseph Bonhomme, de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, en dresse une nomenclature imposante et réconfortante, au centre de laquelle se dresse la source de tout apostolat, l'œuvre des retraites fermées. Nous retrouverons plus bas, exprimé par un autre conférencier à la Semaine sociale de Chicoutimi, le vœu par lequel se clôt ce cours, de voir les œuvres diverses et multiples se fédérer en une organisation souple et respectueuse de l'autonomie de chacune.

Un cours spécial est consacré à une œuvre en particulier, à celle que les Papes ont appelée « l'œuvre des œuvres », à la presse catholique. Cette œuvre atteint au Canada français une importance que pourraient lui

envier certains pays d'Europe de vieille civilisation catholique. L'université ambulante des Semaines sociales se devait de faire la liaison officielle avec les universités populaires de la presse à tendances apostoliques, quotidienne ou autre. Le doyen du journalisme catholique au pays,—le titre n'implique aucune idée de vieillesse ou de décrépitude d'esprit ou de cœur! — M. Omer Héroux, rédacteur du *Devoir*, parle du *journal dans la cité* en causeur vivant, pour ne pas dire palpitant. « Le grand tourment d'un journaliste de carrière, dit-il, c'est de se dire: quand donc se décidera-t-on à mettre au service de la cité une presse forte, vigoureuse, solidement armée? » C'est que, en effet, la bonne presse est une police d'assurance contre les maladies sociales. C'est aussi une police, tout court, dont le rôle est d'empêcher les mauvais coups et par là d'assainir l'atmosphère générale de la cité, dont elle régularise la température morale.

Cette leçon, sur laquelle il convient de s'étendre un peu plus longuement, pose deux faits et tire deux conséquences.

D'abord deux faits: le rôle énorme, direct et indirect, de la presse en général dans la cité, par ses jugements, ses renseignements et même ses silences calculés; et la relative infériorité financière en particulier de la presse saine, en vertu de cette fatalité qui veut que le succès pécuniaire d'une publication soit inversement proportionnel à sa valeur intellectuelle et morale. La double explication de cette « loi » sociale provient du fait que la presse à faits-divers exploite les plus attrayants sujets de conversation courante, surtout le drame passionnel ou le meurtre, qui font prime en assurant le tirage et la publicité rémunérateurs, et du fait que la presse avant tout catholique se prive de l'argent douteux que fournissent les partis politiques et les clans financiers, et qu'elle doit même parfois lutter contre les passions de

ses propres lecteurs. La réalité établit donc que dans la vie moderne le journal est inéluctable et que la presse de type supérieur est nécessaire, mais d'autant plus difficile.

Les deux conséquences, intimement liées l'une à l'autre, des faits indiqués plus haut, sont celles-ci: l'infériorité relative de notre presse catholique et nationale nuit à son influence immédiate et paralyse ses progrès; et la crise du personnel qui en résulte est périlleuse pour le présent et inquiétante pour l'avenir. La plupart de ceux qui font la presse catholique au pays, d'après le propre témoignage d'un journaliste de carrière, n'en sont pas satisfaits. Ils regrettent de ne pouvoir renseigner leurs lecteurs comme il conviendrait sur les mouvements catholique et politique du monde international, surtout des États-Unis voisins, comme aussi des provinces voisines, et surtout de notre province, « où se posent tous les problèmes des pays en majorité protestants, sur lesquels passe le vent de toutes les erreurs ». Et pourtant, il est d'élémentaire mais extrême et nécessaire prudence de maintenir ou de constituer des bastions franco-catholiques contre la propagande hostile ou les silences organisés. La parole des Papes, qui n'est pas une simple fantaisie verbale, et l'autorité des faits prouvent deux vérités: la presse exerce une influence universelle et nul journal n'est sans importance. Les familles de la cité doivent donc apporter au journal catholique tous les concours possibles, dont les résultats se multiplieront d'ailleurs en progression géométrique.

Et pour conclure cet exposé, qui suit de très près la pensée du professeur de journalisme catholique, nous exprimons le vœu ardent que quelques chrétiens fortunés, soucieux de pratiquer la charité spirituelle envers la cité qu'ils habitent, appliquent l'heureuse suggestion faite en terminant par l'auteur, à savoir: la fondation dans

quelque journal catholique de chaires spéciales, dont le titulaire traiterait, à même un fonds spécifique, une spécialité donnée parmi les problèmes les plus urgents et les plus graves de l'heure.

* * *

Il reste, pour conclure la revue des idées développées sur la cité sociale, à signaler, par un renvoi très bref aux textes publiés en volume, la conférence si remarquable de Mgr L.-A. Pâquet sur *les autorités sociales* et le discours plein de jeunesse d'âme de M. le juge Henri Lemay sur *le devoir civique des catholiques*.

L'aviseur doctrinal de la plupart de nos dirigeants, et « peut-être en plus le principal conseiller des évêques », fait la synthèse, admirable de sérénité reconfortante, des bienfaits de l'action catholique dans la cité. L'inégalité des conditions humaines exige l'autorité. Les autorités juridiques, ou les autorités de droit, sont nécessaires à la société. Ce sont l'autorité religieuse et l'autorité civile. Les autorités de fait, ou les autorités libres, d'ordre intellectuel, moral ou économique, — dont un exemplaire honorable (dans la personne du député local au Parlement fédéral) présidait éloquemment la conférence — sont utiles quand ces autorités sont bien constituées et bien inspirées. Les autorités sociales s'occupent à promouvoir les vertus de justice et surtout de charité, de charité, ajoute le théologien éminent, « que les lois civiles ne sauraient remplacer ». Cette conférence serait particulièrement déflorée par un résumé, car elle est écrite en une langue du plus pur atticisme. C'est, au dire de plusieurs auditeurs, l'un des sommets de tout l'œuvre doctrinal de Mgr Pâquet. Notre éminent compatriote sut bien conclure en rappelant le mot de Le Play, qui parle, au sujet du Canada

français, des « forces incomparables que l'humanité trouve dans le catholicisme ».

Le magistrat Lemay, dans la conférence de clôture de cette Semaine sociale, développa en détails et avec chaleur plusieurs des points sur lesquels le civisme des nôtres doit prouver que nous ne voulons pas abdiquer la mission des fondateurs de notre civilisation en terre d'Amérique du Nord. Le droit d'aînesse, pour les peuples aussi bien que pour les individus, comporte encore plus de devoirs que de privilèges. Sachons ne pas l'oublier.

III. — LA CITÉ RELIGIEUSE

Le recueillement des travaux plus solennels offerts aux séances du soir est coupé par la traditionnelle manifestation ouvrière. Le grand public de l'Aréna de Chicoutimi acclame S. E. le Délégué apostolique, qui, accompagné de l'évêque du lieu et de retour d'une visite de la région du Lac Saint-Jean, apporte le réconfort d'un message écrit du Pape aux semainiers et d'un message verbal et rempli d'affection aux auditeurs du représentant pontifical.

« Le peuple qui souffre doit être le peuple qui prie, pour qu'il ne soit pas le peuple qui gronde », proclame M. Thomas-Louis Bergeron, avocat à la parole énergique, dans un solide discours de circonstance. Lutte des patrons contre les ouvriers des villes, lutte des ouvriers contre les patrons, lutte des patrons contre les patrons : ces tristes suites du libéralisme économique, clairement dénoncées par le chevalier Pierre Beulé, ne font que multiplier dans la cité moderne les misères des faibles. Ces misères, c'est à la foi catholique et à l'Église, gardienne compétente et exclusivement compétente de la foi catholique, qu'il faut avant tout autre remède demander de les prévenir et de les guérir, par son action

sociale ouvrière. L'éloquence enflammée de l'ancien prêtre-journaliste de Chicoutimi, maintenant curé de la paroisse des Éboulements, M. l'abbé Calixte Tremblay, le prouve avec la maîtrise d'un grand orateur, chez qui vibre la fierté d'un fils reconnaissant envers « l'institution dont aucun siècle, aucune société, aucune infortune ne peuvent se passer! »

Le protestantisme a favorisé la naissance du capitalisme industriel et du matérialisme qui l'accompagne. C'est le propre témoignage de l'économiste Charles Gide. Les infiltrations de cette doctrine dans notre vie sociale tendent à modifier le cours de notre histoire contemporaine. Elles visent à la faire dévier de l'orientation chrétienne que nos origines rurales ont imprimée de manière fondamentale à la vie de notre peuple. Les cités grouillantes du siècle présent évoquent l'image de ces rivières des pays de plaine, qui débordent de leur lit à la faveur des soulèvements de leurs eaux, mal contenues entre des rives mal protégées. La majesté profonde du Saguenay, que les monts escarpés encadrent de leur solidité symbolique, s'arrête avec une particulière tendresse au cap Trinité et au cap Éternité, si heureusement baptisés. L'affluent sans rival de notre grand fleuve national par là nous indique la sécurité des routes à travers les positions tranchées. L'Église catholique a fait notre pays dans le passé. Nous ne sommes pas de ceux qui désirent secrètement que le passé devienne à jamais chose passée. Nous tenons à assurer au passé national un prolongement dans l'avenir.

Il ne faut pas que notre avenir justifie la célèbre accusation: *The modern town-dweller has no God and no Devil*. Seul un catholicisme intense, adapté comme par miracle à la vie urbaine, unira par une soudure homogène notre avenir à notre passé. *La foi dans la cité* est nécessaire et bienfaisante. Elle fait la tranquillité individuelle de

l'homme sur la terre, parce qu'elle dissipe ses doutes, le console dans ses peines et le rassure à l'heure de la mort. Elle procure en plus le bonheur collectif à la cité en assurant la modération dans les chefs, la soumission dans les subordonnés et la concorde entre tous les membres de la société. M. l'abbé Eugène Tremblay, à la veillée religieuse du deuxième jour, illustre en chaire ces deux vérités. Il le fait d'un verbe de flamme qui permet aux semainiers de goûter religieusement l'éloquence pastorale et scripturaire qu'on cultive au séminaire de Chicoutimi.

Différentes de ton et de style, mais animées du même feu dévorant d'une pensée perçante et d'un cœur ardent, la conférence de M. l'abbé Philippe Perrier, curé d'une grande paroisse de ville, celle du Saint-Enfant-Jésus de Montréal, et le cours de M. le juge C.-E. Dorion, de la Cour d'Appel de la province de Québec, étudient plus en détails, comme manifestations principales de la vie religieuse de la cité, *la paroisse* et *les communautés religieuses*.

C'est sur l'organisation paroissiale que l'Église catholique fonde principalement son action surnaturelle. La paroisse est la « cellule » religieuse, comme la famille est la cellule sociale. Dans la cité populeuse, distraite de ses devoirs religieux par les plaisirs modernes, le curé et ses vicaires, aidés de l'élite des fidèles, feront régner le Christ-Roi sur les âmes ferventes et réchaufferont les âmes tièdes. Le sacerdoce, par devoir de justice, et le laïcat, par devoir de charité, tous soumis à l'autorité de l'évêque du diocèse, feront ainsi de la paroisse un organisme des plus vivants. Cette vie chrétienne, au rayonnement si bienfaisant et si indispensable pour la sauvegarde morale de nos cités, s'appelle l'action catholique. Elle complète et prolonge la dispensation canonique par le clergé des biens spirituels. Cet organisme, ressuscité de la vie évangélique des premiers siècles de l'Église, et si tendrement encouragé par les Papes des dernières

génération, devient d'une telle importance que Sa Sainteté Pie XI lui a réservé une situation juridique dans tous les récents concordats de son règne.

L'esprit de clocher est aussi éloigné de l'action catholique que l'esprit de classe et l'individualisme de groupe peuvent l'être du sens social. « Si nous voulons que nos paroisses dans les grandes cités exercent encore de l'influence pour le maintien des forces morales et religieuses », il faut, d'après le conférencier, créer sans effroi, sous la direction de chaque curé, un comité paroissial d'apôtres laïques, et grouper ces unités paroissiales en unions diocésaines ou interparoissiales, qui, sous la direction hiérarchisée de l'évêque, entreprendront les campagnes générales contre les courants pernicious qui affligent les grandes villes. L'application de ce vœu, également énoncé au cours de la leçon sur les œuvres dans la cité, ne sera d'ailleurs qu'une transposition, entre autres équivalents européens, de la solide organisation de l'action catholique italienne. Ce sera aussi la plus féconde illustration de *l'esprit du clocher*, qui est un esprit d'apostolat conquérant et zélé.

Le petit catéchisme, il y a trente ans ou plus, ne parlait pas d'action catholique, du moins sous ce nom. On y apprenait, sous un autre vocable, qu'une source secondaire de mérites et de vie surnaturelle, outre les sacrements et les sacramentaux, étaient les œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle, qui font éclater la gloire de Dieu. L'Église catholique, par ses communautés religieuses, exerce depuis la fondation de la Nouvelle-France les deux ministères de l'éducation des enfants et de la charité envers les malades et les indigents.

Montrer la valeur économique, sociale et morale des communautés religieuses dans la cité, « peut-être, incidemment, cela pourra-t-il servir à rassurer ceux des catholiques qui s'inquiètent de leur accroissement », aver-

tit M. le juge Dorion avec une douce ironie. Il est inutile d'ajouter qu'après ce magistral exposé, où la simplicité souriante du style le dispute constamment à la profondeur des vues, la cause est entendue en dernière instance, surtout au sujet de l'État qui taxe l'aumône en taxant les revenus destinés aux bonnes œuvres. Comme résultat accidentel ou secondaire de leur apostolat, les membres des communautés religieuses apportent à la cité l'avantage économique incalculable du travail désintéressé, en payant de leurs personnes ce qui coûterait trop cher. Les communautés religieuses fournissent en plus à la cité un élément de perfection: comme modèles de l'ordre social le plus parfait par l'obéissance la plus parfaite, l'obéissance volontaire; et comme producteurs d'ordre social, en enseignant la vérité catholique aux peuples étrangers que Dieu pousse dans les bras de l'Église en les dirigeant vers notre pays. Mais la fonction la plus élevée des religieux dans la cité est de réaliser, par la prière et par les trois vœux de religion, la perfection morale de la vie spirituelle en ce monde.

. L'apologiste Chesterton rétorque aux partisans anticatholiques du soi-disant progrès moderne qu'il connaît bien le plus clair et apparent progrès des siècles de foi perdue: ce progrès à rebours consiste à s'avancer inlassablement à la poursuite toujours décevante de buts sans cesse changeants. « La raison d'être du costume religieux, c'est qu'il représente la stabilité au milieu du monde qui change. » Voilà un enseignement de la Semaine de Chicoutimi qui rejoint la pensée du polémiste anglais.

* * *

La paroisse, la famille, l'école, le bon journal: sources de progrès matériel, social et religieux de la cité de Dieu. C'est l'enseignement général que résumant les paroles

prononcées, lors de l'ouverture de la Semaine sociale de Chicoutimi, par S. E. Mgr Cassulo, par S. G. Mgr Larmache et par le R. P. Archambault, jésuite.

S. E. le Délégué apostolique, n'ayant pu assister à la Semaine de l'an dernier, tint, cette année, à célébrer la messe du Saint-Esprit et à renouveler avec cordialité la tradition qu'avait établie son sympathique prédécesseur. « Je vous apporte, dit-il avec la tendresse italienne d'une voix qui chante, une spéciale bénédiction. Et je vous encourage à poursuivre cette œuvre, parce que c'est *une œuvre d'Évangile*. » La précieuse formule a grande chance de demeurer. Les organisateurs conserveront aussi avec reconnaissance le témoignage rendu dans la même circonstance. Après la comparaison de l'Église catholique au navire qui, dans les ténèbres, fait retentir la sirène et lance les rayons de ses phares, le représentant du Saint-Siège ajouta: « Et parmi les rayons, la Semaine sociale est l'un des plus beaux! »

Monseigneur l'évêque de Chicoutimi, qui prononça aussi paternellement le discours de la séance de clôture, inaugura la Semaine sociale par une vibrante allocution dans sa cathédrale, où il accueillit les semainiers et les encouragea de sa haute autorité épiscopale à « saturer l'atmosphère de la splendeur du christianisme ».

Au président des Semaines sociales, la tâche incombe, chaque année, de dresser la synthèse préliminaire de chaque session et de dégager le sens général de l'enseignement qui sera fourni sur le sujet mis à l'étude. Les foules des villes, a-t-on dit, forment de vastes déserts. La vie des villes, chose assurée, risque de laisser les âmes dans un total isolement, bien plus que la vie des champs. La vivante et glorieuse réalité, qui est l'œuvre des catholiques sociaux de ce pays, s'inspire de la loi rappelée par le R. P. Archambault: « Les cités commandent dans les pays. Elles sont les forteresses

de la pensée d'où partent les grands courants intellectuels, les points stratégiques où se livrent les batailles spirituelles dont dépend le sort moral des peuples. » Le peuple qui vit dans cette partie de l'univers qui est la nôtre peut sans crainte construire la cité de Dieu, objet d'étude de la IX^e Semaine sociale du Canada, d'après le modèle que fournit l'histoire de la région de Chicoutimi. Les origines missionnaires de cette terre d'évangélisation révèlent le plan de ses fondateurs. Elles rejoignent un passé encore assez récent pour ceux dont la mémoire est courte et assez réconfortant pour ceux qui n'attachent d'importance qu'aux problèmes de l'heure présente. Dès l'an 1907, en effet, soit seize ans après la publication de l'encyclique *Rerum novarum*, le mouvement du syndicalisme catholique en Amérique du Nord naissait à Chicoutimi même, sous l'inspiration clairvoyante de Mgr Lapointe, appuyé par un patron chrétien, M. J.-E.-A. Dubuc.

* * *

N'est-ce pas ici le lieu de rappeler la parole du Sermon sur la Montagne: « Vous êtes la lumière. Une ville située au sommet d'une montagne ne peut être cachée. »

L'enseignement bienfaisant qui découle de la Semaine sociale de Chicoutimi, comme aussi la leçon, toute proche encore, de l'histoire des développements de ce « royaume » du Saguenay, pénétreront sans doute peu à peu l'art du gouvernement de nos cités.

Le poète satirique, parlant d'une ville immense aux scandales retentissants, note qu'un grand fleuve lave les bords de la ville, et il se demande: « Mais qui lavera le fleuve? »

Le séminaire de Chicoutimi, lieu des séances de la Semaine sociale, est fièrement construit sur la colline qui

domine la ville. Et le Saguenay baigne la ville elle-même, hospitalière aux enseignements chrétiens de ces cinq jours d'étude.

A juger d'après la limpidité de la doctrine fournie sur la cité chrétienne, le fleuve qui baigne la ville de Chicoutimi, au sortir de la Semaine sociale, n'avait nul besoin d'être lavé...

Wilfrid GUÉRIN

Impressions d'un auditeur de Belgique

Ces lignes sont extraites d'un article sur la région du Lac Saint-Jean paru dans la Revue catholique des Idées et des Faits, publiée à Bruxelles. Après avoir exposé le grave problème du travail du dimanche, l'auteur — le chanoine Ryckmans — continue ainsi:

La question a été traitée à la Semaine sociale de Chicoutimi, qui s'est tenue du 26 au 31 août, et qui avait mis « la Cité » au programme de cette année.

La petite ville était en fête à cette occasion. Le dimanche 25, le délégué apostolique du Canada, Mgr Casulo, y avait fait son entrée solennelle, et avait été harangué à la cathédrale par l'évêque, Mgr Lamarche, et par le maire. Celui-ci, dans un discours d'une haute élévation, souhaita, au nom de ses concitoyens, la bienvenue au représentant du Saint-Père. « Convaincus, dit le maire, que la religion est le plus ferme appui de nos lois, nous voulons respecter, protéger les droits que l'Église a reçus de Dieu, conserver toujours cette harmonie entre les deux pouvoirs ecclésiastique et civil qui a fait notre force dans le passé et nous promet tout un avenir de victoires sur les forces de destruction qui nous menacent. » Belles paroles qui peuvent être livrées à la méditation des magistrats soucieux d'assurer l'ordre et la concorde parmi les citoyens.

Dans la déclaration d'ouverture, le R. P. Archambault, S. J., la cheville ouvrière des huit précédentes Semaines sociales au Canada, précisa et délimita l'objet des travaux: le développement de la vie chrétienne par l'action religieuse et sociale dans les agglomérations urbaines et industrielles.

Les vastes locaux du magnifique séminaire de Chicoutimi servaient de salles de réunions: prêtres, religieux, laïcs, nombreux et attentifs, suivirent les leçons dont plusieurs furent remarquables.

On sentait surtout la préoccupation d'adapter les œuvres au développement soudain et formidable des villes canadiennes, de lutter contre les influences étrangères, indifférentes au bien spirituel de la nation, dont elles ne cherchent qu'à tirer le plus de ressources possible. L'hygiène, l'école, les œuvres, la famille, dans leurs relations avec la cité moderne, firent l'objet de rapports très documentés. M. l'abbé Perrier, curé à Montréal, un apôtre et un orateur, fit un tableau de l'organisation paroissiale dont tous les éléments étaient fournis par une riche expérience personnelle; il insista sur la formation des élites laïques, sur l'action catholique chère au Pape Pie XI, sur la nécessité d'une entente interparoissiale en vue d'une activité commune. Mgr Pâquet, le vénéré doyen de la faculté de théologie de l'Université Laval, rappela les devoirs des autorités sociales et provoqua les applaudissements unanimes de l'auditoire lorsqu'il insista sur les responsabilités des grands industriels qui négligent les intérêts moraux de leurs ouvriers. A l'issue de cette conférence, M. J.-E.-A. Dubuc, dans une magistrale improvisation, traça un véritable programme de l'action sociale de demain au Canada français. « Nous nous trouvons, dit-il, comme en pays envahi; l'or étranger nous submerge et tend à nous dominer; ils nous est impossible de lutter à forces égales sur le terrain économique, contre une masse de cent vingt millions d'hommes dont les ressources sont illimitées. Mais, si nous voulons rester nous-mêmes et maîtres de nos destinées, nous pouvons imposer à ces forces matérielles notre ascendant morale en concertant notre action provinciale et municipale. N'oublions pas que nous sommes chez nous, que

nous sommes le nombre, et qu'il nous appartient, si nous le voulons, de déterminer les conditions dans lesquelles se fera l'exploitation de notre pays, en respectant les droits de notre population. Il faut, en second lieu, créer des élites, des techniciens capables qui aient leur mot à dire dans les grandes entreprises, qui y deviennent indispensables par leur valeur scientifique. Rester unis, posséder des élites, voilà le secret de notre victoire contre l'emprise des forces économiques, qui, si nous n'y prenons garde, constituent la plus redoutable menace pour notre nation. »

On ne peut mieux, semble-t-il, résumer les problèmes qui se posent et les solutions qu'ils réclament. Les mêmes idées, si nettement exprimées par l'homme clairvoyant et énergique auquel le pays doit une grande partie de sa prospérité, ont été répétées dans les réunions populaires, dans les divers cours et leçons. Qu'il s'agisse du devoir civique des catholiques, du journal dans la cité, du commerce local, des œuvres, partout dominait le souci de prévenir une rupture d'équilibre entre les forces matérielles et spirituelles par un renforcement de celles-ci. La paroisse, l'école, les œuvres et groupements sociaux garantiront au peuple canadien son intégrité malgré les facteurs dissolvants qui viennent de l'étranger avec l'or américain; les élites lui tracent la voie à suivre et lui assureront la prospérité et le progrès.

Gonzague RYCKMANS

Professeur à l'Université de Louvain
et au Grand Séminaire de Malines

A quoi bon les Semaines sociales ? ¹

Comme toutes les précédentes, la neuvième session des Semaines sociales du Canada a eu un grand retentissement dans tout le pays. De plus en plus, on commence à comprendre toute la nécessité d'une semblable institution. Car, on ne saurait trop le répéter, la Semaine sociale est une des formes les plus efficaces de l'apostolat, le premier de tous, l'apostolat intellectuel. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, les idées mènent toujours le monde...

Il serait donc pour le moins puéril de se demander encore à quoi peut servir toute cette dépense d'énergie, toute cette mobilisation de théologiens, de philosophes, de sociologues, de juristes, etc. Les faits sont là qui répondent, les faits sont là qui disent que les enseignements des professeurs des Semaines sociales descendent de plus en plus dans la pratique. Et ce n'est certes point exagéré de déclarer, après bien d'autres, que le programme agricole de l'honorable ministre de l'agriculture est joliment tributaire de celui de la Semaine sociale de Saint-Hyacinthe. Et c'est parfaitement dans l'ordre. Car, voici des gens compétents en la matière, qui prennent la peine d'étudier une question, de la creuser, et ensuite, livrent au public le résultat de leurs recherches. Rien de surprenant alors qu'un homme aussi intelligent et aussi avisé que notre ministre de l'agriculture consulte semblables autorités. Même constatation dans bien d'autres domaines.

Et donc, notre « université ambulante » fait œuvre magnifique chez nous. Elle sème les idées justes. Déjà

1. Conclusion d'un article de l'abbé Arthur Robert, dans la *Semaine religieuse* de Québec.

les bons fruits mûrissent. D'ailleurs, de sa nature la Semaine sociale se rattache intimement à ce qu'on appelle l'éducation. Et faire l'éducation, voilà qui s'impose en tout premier lieu dans n'importe quelle entreprise. C'est tellement vrai que les ennemis de nos croyances ne recourent pas à d'autres moyens. A preuve, leur acharnement à vouloir s'emparer de l'école. N'allons donc plus demander le pourquoi des Semaines sociales, et surtout, ne lançons plus à son sujet le *cui bono* cher aux adeptes de tous les défaitismes.

A propos d'éducation, qu'il suffise de mentionner l'important document que la Sacrée Congrégation du Concile vient d'adresser à Mgr Liénart, évêque de Lille. C'est une réponse provoquée par M. Eugène Mathon, un industriel de la région de Roubaix-Tourcoing. La Sacrée Congrégation insiste sur la nécessité de faire l'éducation syndicale, et spécialement, dans les écoles. Or, qui plus que nos Semaines sociales fait pénétrer l'idée syndicale chez nous. Le cardinal Sbaretti rappelle à nouveau que les ouvriers, voire les patrons catholiques, doivent s'associer pour faire rempart solide contre le flot envahissant du marxisme et du socialisme. Tout juste la doctrine de Léon XIII que les Semaines sociales ne cessent de répandre dans tous nos milieux.

Encore une fois, pour employer le mot de Montesquieu, *ce que l'on ne fait pas par les mœurs, on ne saurait le faire par les lois*, autrement dit, un projet n'a chance de réussir que s'il est l'aboutissement nécessaire d'une éducation lentement et solidement progressive. Phénomène de très élémentaire psychologie, ou mieux, de simple bon sens.

Sous peine de passer pour fendre les cheveux en quatre, j'ajouterai que le brillant congrès de l'*Association canadienne du Barreau*, tenu dans notre ville la semaine dernière, confirme à sa façon toute l'opportunité de ces

semaines d'études. Qu'est-ce, après tout, une Semaine sociale, sinon un congrès? Certainement, il y a cette différence que dans un congrès on discute, on échange des idées, tandis qu'à la Semaine sociale la discussion n'est point admise. D'accord. Mais au fond, l'un et l'autre ont pour but une campagne d'idées comme préparation nécessaire à l'acceptation de telle ou telle mesure. Sans cela tout est inutile.

Plaidoyer *pro domo!* Non pas. Toutefois, il semble bon de répéter pour la centième fois que les travailleurs intellectuels, — et les semainiers le sont au premier chef, — contribuent pour une très large part au maintien de la paix sociale.

Les cours et conférences de la Semaine sociale de Chicoutimi seront publiés. Le neuvième volume de la série. Mine incomparable où peuvent aller puiser ceux qui veulent avoir la notion juste et exacte des divers problèmes qui s'agitent en notre province et dans tout le Canada.

Souhaitons, en terminant, que tous les prêtres et les professionnels de chez nous achètent ces comptes rendus s'ils ne les possèdent déjà. Ils auront certainement plus que pour leur argent.

Arthur ROBERT, ptre

Directeur du *Canada français*

Un hommage mérité¹

A la Semaine sociale de Chicoutimi, qui a tenu ses assises au cours de la dernière semaine d'août, l'actif et inlassable président de notre « université ambulante », le P. Archambault, a rendu un bel hommage à « un prêtre de cette région », qui fonda, en 1907, à Chicoutimi même, le premier syndicat ouvrier catholique canadien. Ce prêtre distingué, il ne l'a pas nommé. Du moins, l'allocation telle qu'elle a été publiée dans les journaux, ne le mentionne pas. A Chicoutimi, il n'en était pas besoin. Son nom venait de lui-même sur toutes les lèvres. Ailleurs, par le pays, il n'est peut-être pas hors de propos de le publier à haute voix ou sur les ailes sonores de la grande presse. C'est évidemment à Mgr Eugène Lapointe, ancien vicaire général et ancien supérieur du séminaire à Chicoutimi, aujourd'hui vicaire général honoraire, que s'adressait l'hommage formulé par le P. Archambault. Jamais hommage ne fut mieux mérité, comme rarement aussi plus délicatement présenté.

« La grande voix de Léon XIII, conseillant aux ouvriers catholiques de se grouper, a dit le P. Archambault, avait eu peu d'écho dans notre pays... L'encyclique *Rerum Novarum* (1891) ne paraissait pas être venue jusqu'à chez nous... On sentait pourtant, chez nos ouvriers, le besoin de s'unir et l'on s'unissait à des travailleurs de nationalité étrangère... Que serait-il advenu de notre classe ouvrière si la doctrine pontificale n'avait enfin trouvé dans « un prêtre de cette région » un intrépide disciple? Homme d'action, il se mit à l'œuvre, au retour de ses études à Rome, et, en 1907, seize ans après la publication de l'Encyclique, naissait à Chicoutimi le

1. Cet article a été publié dans l'*Avenir du Nord* de Saint-Jérôme, par l'ancien directeur de la *Semaine religieuse* de Montréal, M. l'abbé Élie Auclair.

premier syndicat ouvrier catholique canadien... La Fédération des Ouvriers catholiques canadiens groupe aujourd'hui vingt-huit mille membres répartis dans une centaine d'unions... Or c'est de l'humble grain jeté en terre chicoutimienne il y a une vingtaine d'années qu'est né ce grand arbre... »

Je ne cite pas textuellement le P. Archambault parce que je dois ici toujours beaucoup condenser, mais je crois avoir rapporté l'essentiel de son beau compliment à l'adresse du fondateur des syndicats ouvriers catholiques au Canada.

L'année même où parut la *Rerum Novarum* j'étais à Rome étudiant au Collège canadien et j'avais l'avantage de vivre dans l'intimité du vénéré Mgr Lapointe d'aujourd'hui. Il suivait, en ce temps-là, les cours de philosophie du célèbre collège romain des Pères Jésuites. Je me rappelle que la belle Encyclique du Pape Léon XIII l'émut profondément.

Il en parlait souvent dans nos conversations d'au jour le jour. Une fois entre autres, où nous étions allés en congé à Porto d'Anzio, sur les bords de la mer, il me fit toute une conférence sur le grand mouvement ouvrier qui agitait dès lors le monde entier. « Chez nous, disait-il, la menace des masses ouvrières, trop souvent opprimées, n'est peut-être pas encore très apparente. Mais, nous y allons. Dans nos centres industriels comme à Chicoutimi, il y a de la souffrance et du malaise. Et c'est sans doute la même chose ailleurs. Il faut y parer. Le plus sûr moyen de conserver nos ouvriers calmes et paisibles, heureux sur terre autant qu'on peut l'être, c'est de les unir comme le veut le Pape, sur le terrain catholique, qui est celui de la foi et des traditions dont a vécu jusqu'ici notre peuple. Pour ma part, je veux y travailler de toutes mes forces. » J'évoque tout cela de mémoire, sans plus. Mais c'est bien le sens de ce que me disait

mon si distingué et si estimé confrère. La mer était douce ce soir-là, le ciel riche d'étoiles et la brise du printemps toute embaumée. Mon digne ami se montrait vraiment éloquent. Tout l'y invitait. Il était jeune encore et la nature autour de nous palpait de jeunesse également. C'était l'avenir!

Ce qu'il a tenu parole! Maintenant qu'il a vieilli et quasi pris ses quartiers d'hiver, je me réjouis de toute mon âme de ce qu'une voix des plus autorisées ait rendu à son apostolat et à sa carrière un si juste éloge et un hommage si mérité. Je sais bien que l'honnête homme et, à plus forte raison, le prêtre-apôtre ne doivent pas attendre leur récompense ici-bas. Mais, quand la Providence permet qu'on honore ainsi les gens qui le méritent vraiment, il convient, je pense, de s'en déclarer heureux, même publiquement. Il y a là, voyez-vous, pour les jeunes surtout, un puissant encouragement au bien. Sans doute, les motifs surnaturels sont ceux qui doivent être considérés les premiers. Les motifs naturels ne sont pas à mettre de côté non plus. C'est, si je ne me trompe, sa nature même que chacun doit s'efforcer de surnaturaliser, pour arriver au but suprême de toute vie: Dieu.

L'abbé J.-Élie AUCLAIR